

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2024

DC.2024.153

Date de convocation : 13 décembre 2024

| | | |
|---------------------------|---------------|--------------|
| Délégués en exercice : 34 | Présents : 29 | Votants : 33 |
|---------------------------|---------------|--------------|

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Salle Jean Christophe Quef à Bignan, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAUAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Amélie LE HENANFF donne pouvoir à M. Benoît ROLLAND, Mme Séverine LE JEUNE donne pouvoir à M. Guénaël ROBIN, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTE : Mme Catherine LORGEUX

Secrétaire de séance : M. Maurice POUILLAUDE

Déchets - Modification du règlement de facturation de la redevance déchet incitative

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

VU la délibération n° DC-2023-171 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement de facturation de la redevance déchet incitative de Centre Morbihan Communauté,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements du règlement de collecte afin d'y intégrer les tarifs spécifiques déjà existants applicables aux dépôts en déchèteries de la part des professionnels et artisans, à l'enlèvement des non-conformités au règlement de collecte et au dépôt de sacs d'ordures ménagères par les usagers en itinérance sur le territoire,

Considérant que la modification du règlement de collecte a également pour objectif de préciser les règles applicables à certaines situations particulières, dont notamment les entreprises possédant plusieurs activités, les cas de vacance de logement loué, ou la tarification des dépôts en déchèterie des « vides-maisons »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le règlement de facturation de la Redevance Déchet Incitative modifié, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DE PRÉCISER** que ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025,
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'environnement, à signer tout document y afférent.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

| | | | |
|-----------|------------|----------------|----------------|
| Pour : 33 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Non votant : 0 |
|-----------|------------|----------------|----------------|

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 02/01/2025

T. GENDRON.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

